

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2024
COMMUNE DE HOSTENS

Présents :

- Jean-Louis DARTIAILH
- Nadège SOUBIRAN
- Maurice MALLET
- Nicole ZAMMIT
- Cédric RÉ
- Julien RUIZ
- Bernadette RESTOUILH
- Julien HENRIOT
- Monique GRIVEL
- Pierre DURY
- Lucienne BOUCLY
- Serge SPELEERS

Procurations :

- Muriel VELOSO pour Nadège SOUBIRAN
- Evelyne DODÉ pour Nicole ZAMMIT
- Pascal BIZZARI pour Monique GRIVEL

Le quorum est atteint

La séance est ouverte à 18h33

Secrétaire de séance : Cédric RÉ

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du 22 décembre 2023.
- 2- Délibération relative à l'ouverture de crédit sur le budget eau-assainissement 2024
- 3- Délibération relative à la convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et de santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la gironde

1- Adoption du procès-verbal du 22 décembre 2023

M. le Maire indique que suite à la diffusion du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (CM), P. DURY a engagé des manœuvres d'intimidation en transmettant plusieurs mails et en portant plainte contre

le secrétaire de séance du précédent CM vis-à-vis de la retranscription des échanges de la délibération n°6 portant sur le choix de l'entreprise pour la location de vestiaires du stade de football modulaires.

M. le Maire rappelle les faits : P. DURY a accusé M. le Maire d'utiliser le tracteur tondeuse communal pour tondre sa propriété personnelle. M. le Maire indique que P. DURY avait déjà émis par le passé des accusations à son encontre (détournement de sacs poubelles, ambiguïté relationnelles pour la vente du stade entre autre).

M. le Maire souhaite une nouvelle fois préciser qu'il possède un tracteur tondeuse de même marque et de même couleur que celui appartenant à la commune, mais qu'il n'a jamais utilisé le tracteur communal à des fins personnelles. M. le Maire ajoute qu'à contrario, il a prêté des outils personnels à la commune (poste à souder, disqueuse, ...) afin de faciliter certains travaux à réaliser sur la commune de Hostens.

P. DURY conteste l'utilisation du terme « accusation diffamatoire » dans le Compte Rendu du précédent CM. Il indique être intervenu pour donner l'occasion à M. le Maire de se justifier. Selon ses propres termes, P. DURY a personnellement observé M. le Maire tondre sa propriété avec un tracteur tondeuse identique en tout point à celui de la commune, il a donné à M. le Maire l'occasion de s'expliquer sur ce point.

P. DURY prend à parti C. RÉ (secrétaire de séance du précédent CM). Il lui demande s'il avait eu des propos diffamatoires récurrents vis-à-vis de M. le Maire.

C RÉ répond par l'affirmative. Il ajoute qu'il maintient la retranscription des échanges formulés dans le compte rendu entre M. le Maire et P. DURY lors du précédent CM.

C. RÉ ajoute que P. DURY est allé trop loin dans ses accusations diffamatoires vis-à-vis de M. le Maire. Il ajoute que les personnes présentes lors du présent CM ont entendu les accusations proférées par P. DURY, aussi C RÉ est curieux de connaître la position de L. BOUCLY et S. SPELEERS vis-à-vis du vote du procès-verbal du CM du 22 décembre 2023.

S. SPELEERS indique que la retranscription des propos de P. DURY lui semble juste. Cependant, lors du précédent CM, sa position autour de la table du conseil ne lui a pas permis d'entendre avec discernement la totalité des échanges.

J. RUIZ souhaite remercier C. RÉ d'assurer la tâche de secrétaire de séance des CM de façon récurrente notamment vis-à-vis des risques que cette responsabilité représente. Il ajoute que la retranscription du précédent CM est selon lui, fidèle aux échanges entendus, s'il avait été secrétaire de séance, il aurait fait le même compte rendu.

J. RUIZ ajoute que P. DURY devrait mesurer et surtout assumer ses propos lors des CM. Selon J. RUIZ, et compte tenu du contexte actuel, il trouve dangereux et inquiétant la mise en cause des élus.

J. HENRIOT exprime qu'il s'est prêté 2 fois à l'exercice de « secrétaire de séance ». Et que s'il avait assuré cette fonction lors du précédent CM, il aurait retranscrit les échanges de la même manière que C. RÉ. Il regrette la plainte déposée par P. DURY contre C. RÉ.

M. le Maire reprend la parole pour indiquer qu'il avait porté plainte contre P. DURY concernant les propos diffamatoires à son encontre.

P. DURY indique que la seule fois où il a assuré la fonction de secrétaire de séance, le compte rendu avait été falsifié et que M. le Maire avait reçu une observation pour cela.

Vote :

- CONTRE : **3 (L. BOUCLY, S. SPELEERS, P. DURY)**
- ABSTENTION : **0**
- POUR : **9 + 3 procurations**

2- Délibération relative à l'ouverture de crédit sur le budget eau-assainissement 2024

M. le Maire indique que le « reste à réaliser » a été fait, cependant, un véhicule des services techniques a été récemment accidenté et qu'il est nécessaire de le remplacer en urgence.

Par ailleurs, un autre véhicule (le camion plateau) est en fin de vie et nécessite d'être remplacé rapidement. Aussi, M. le Maire propose de modifier le montant du projet de délibération initialement prévu de 20000€ pour le passer à 26000€.

P. DURY demande quel est le nombre de véhicule communaux.

M. le Maire indique que la Mairie possède 4 véhicules.

Vote :

- CONTRE : **0**
- ABSTENTION : **0**
- POUR : **12 + 3 procurations**

3- Délibération relative à la convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et de santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un renouvellement nécessaire afin d'assurer la réalisation des visites médicales des employés.

B. RESTOUILH ne comprends pas pourquoi il est question de renouvellement alors que la convention mentionne une tacite reconduction.

M. le Maire donne la parole à Karine BENOIST (employée du Service administratif qui assure les CM). Elle précise qu'il s'agit d'une nouvelle convention

Vote :

- CONTRE : **0**
- ABSTENTION : **0**
- POUR : **12 + 3 procurations**

Questions diverses

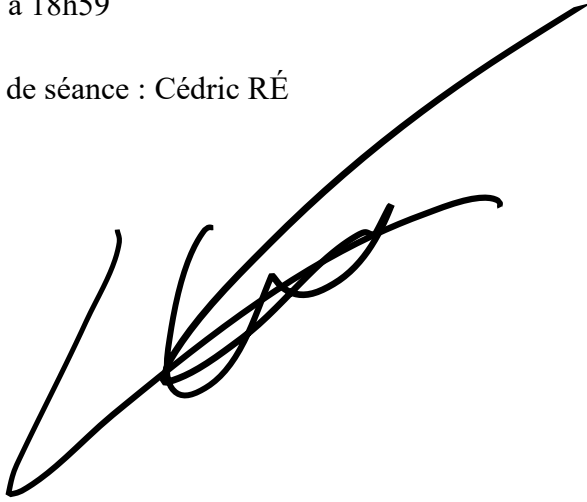
M. le Maire informe que le recours de l'association « Vive la Forêt » a été jugé et débouté. Vive la Forêt doit verser 1000€ à la commune et au constructeur du futur supermarché.

P. DURY questionne M. le Maire pour savoir s'il était au courant de velléités sur la diminution d'effectifs du bureau de Poste de Hostens qui pourrait conduire à une diminution des horaires d'ouvertures.

M. le Maire indique qu'à ce jour, il n'a pas été informé par la direction départementale de la Poste. Toutefois, il s'agit d'un sujet qui avait déjà été évoqué il y a quelques années, et M. le Maire avait défendu le maintien de l'ouverture de la Poste comme il le fera s'il est de nouveau sollicité.

Séance levée à 18h59

Le secrétaire de séance : Cédric RÉ

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Cédric Ré, the secretary of the meeting. The signature is written in a cursive style with several loops and a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.